



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CAPET/CAER INTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION
Option : communication organisation gestion
des ressources humaines

Rapport de jury présenté par

Mme Brigitte LE BRETHON
Inspectrice générale de l'éducation Nationale
Présidente de jury

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys

SOMMAIRE

CONCOURS CAPET INTERNE ET CAER	PAGES
Composition du jury	2
Statistiques générales	3
Observations générales	4
Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)	5
Présentation de l'épreuve	5
Observations du jury	7
Conseils aux futurs candidats	10
Épreuve orale d'admission : exploitation pédagogique d'un thème	11
Présentation de l'épreuve	11
Observations du jury	11
Un exemple de sujet	16

COMPOSITION DU JURY

Président - Brigitte LE BRETHON,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale

Vice-présidents - Elisabeth FURLAN, Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale, académie de NANCY METZ
- Jacqueline GAUBERT, Inspectrice d'académie inspectrice pédagogique régionale, académie de GRENOBLE

Membres

- Mohammed ABAIR, professeur agrégé, académie de CAEN
- Sylvie ABSALON, professeure certifiée, académie de NANCY-METZ
- Nathalie ACHAT, professeure certifiée, académie de GRENOBLE
- Florence BLATRIX, professeure certifiée, académie de LYON
- Frédérique BOURIANT, professeure agrégée, académie de GRENOBLE
- Nadège BOUVARD, professeure certifiée, académie de REIMS
- Laure BRENNAN, professeure agrégée, académie de ROUEN
- Carine COURTES-LAPEYRAT, professeure agrégée, académie de VERSAILLES
- Olivier D'ORCHYMONT, professeur agrégé, académie de REIMS
- Fabricia GRANDMAIRE, professeure certifiée, académie de NANCY-METZ
- Frédéric JOUASSET, professeur agrégé, académie de CLERMONT-FERRAND
- Odile LEGENDRE, professeure certifiée, académie de REIMS
- Nicole LESUEUR, professeure certifiée, académie de GRENOBLE
- Alban LUCAS, professeur certifié, académie de ROUEN
- Hassan MEHREZ, professeur agrégé, académie de LYON
- Alain MERAULT, professeur certifié, académie de ROUEN
- Nicole METTAVANT, professeure certifiée, académie de NANCY-METZ
- Stéphanie THIEYRE, professeure agrégée, académie de VERSAILLES

STATISTIQUES GÉNÉRALES

	CAPET INTERNE	CAER
Nombre de postes mis au concours	6	8
Candidats inscrits	374	122
Candidats présents	104	57
Admissibilité		
Candidats admissibles	19	19
Moyenne des présents	8,30	10,95
Note supérieure	17,50	18
Barre d'admissibilité	13	13
Admission		
Candidats présents	18	19
Moyenne des présents à l'épreuve	8,61	10,47
Moyenne des candidats admis	14,83	16,5
Note supérieure de l'épreuve d'admission	19	19
Moyenne générale du premier admis	18,33	18,67
Moyenne générale du dernier admis	12,33	14,58
Nombre de candidats admis	6	8

Réglementation

La réglementation du concours est consultable à partir du site web du ministère de l'Education nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

Par ailleurs, le portail des sites en ligne de « l'Économie Gestion » se trouve à l'adresse suivante : <http://ecogest.info>

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La session 2012 est caractérisée par la mise en œuvre de nouvelles modalités de déroulement du concours.

- Pour l'épreuve d'admissibilité des candidats, affectée d'un coefficient 1, il ne s'agit plus d'une épreuve écrite scientifique et technique en temps limité, mais de l'étude par le jury d'un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), établi par le candidat ;
- La durée de l'épreuve d'admission, d'un coefficient 2, est portée à 70 mm maximum (40 mm d'exposé du candidat, 30 mm d'entretien dont 10 mm peuvent être réservées à un échange sur le dossier de RAEP).

Pour la session 2012, six postes étaient ouverts au concours interne pour l'enseignement public (CAPET) et huit postes au concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de l'enseignement technique pour l'enseignement privé (CAER-CAPET).

Il est à noter une différence significative entre le nombre d'inscrits au concours et le nombre de présents. Ainsi, se sont présentés au concours :

- 27,8% des candidats inscrits pour le CAPET interne ;
- 46,7% des candidats inscrits pour le CAER.

Le jury s'interroge sur les raisons qui conduisent les candidats à ce renoncement.

Épreuve d'admissibilité

Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)

REMARQUES D'ORDRE GÉNÉRAL

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont l'authenticité doit être attestée, fait l'objet d'une double correction notée de 0 à 20.

Cette épreuve, qui exige un ancrage dans le champ disciplinaire de la spécialité, nécessite une préparation rigoureuse et le respect du formalisme imposé. Le candidat doit démontrer ses capacités à analyser sa pratique pédagogique dans le contexte de la voie technologique en Économie Gestion et dans l'option du concours.

Le respect des règles en matière de présentation, d'orthographe, de syntaxe ainsi que les qualités de synthèse et de rédaction sont des éléments qui participent à l'évaluation.

Les résultats ont montré une hétérogénéité importante des dossiers des candidats, tant sur la forme que sur le fond. Les notes s'échelonnent de 1 à 18.

Le jury a apprécié la qualité de certains dossiers remarquables, mais regrette que d'autres candidats n'aient même pas respecté les consignes de l'arrêté du 27 avril 2011.

Globalement, cette nouvelle épreuve d'admissibilité s'est révélée plutôt favorable aux candidats qui ont ainsi eu l'opportunité de valoriser leurs acquis didactiques et pédagogiques ainsi que leurs capacités réflexives.

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

1- Le contenu du dossier RAEP

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours

professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoirs prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

2- La forme du dossier de RAEP

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

3- Les critères d'appréciation du dossier de RAEP

Ils portent sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ; la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

OBSERVATIONS DU JURY

1- Sur la forme

Les meilleurs dossiers se distinguent non seulement par la qualité de leur contenu, mais aussi par celle de leur présentation, de la syntaxe et du style. À l'opposé, un certain nombre de candidats ne respectent pas le formalisme requis pour cette épreuve de concours, ou présentent des dossiers mal construits. Dans ces deux cas, les candidats sont pénalisés du fait d'une lecture et d'une compréhension des dossiers rendues difficiles par les insuffisances de structuration de la présentation et du propos.

Les annexes fournies ne présentent pas toujours d'intérêt pour l'activité pédagogique (recopie de référentiel, d'éléments du B.O.), ni pour la gestion de la classe. Enfin, on rencontre rarement des exemples de productions d'élèves permettant d'éclairer les travaux réalisés.

Conseils du jury

La présentation doit permettre au correcteur de saisir rapidement la structure du dossier et le candidat doit veiller à en faciliter la compréhension par une pagination appropriée.

Les annexes doivent être pertinentes et illustrer la réalisation pédagogique notamment en ce qui concerne les activités proposées aux élèves.

2- Sur le fond

Attentes du jury

Le choix de l'activité décrite est important. Elle doit obligatoirement couvrir l'un des domaines des programmes de la filière et elle doit être en cohérence avec le parcours professionnel du candidat.

L'écrit doit laisser apparaître une bonne maîtrise des programmes de la filière ainsi que de solides connaissances scientifiques et techniques. Il est essentiel que l'approche pédagogique soit clairement explicitée.

Le jury attend un exposé organisé et cohérent qui fasse appel à un vocabulaire scientifique et pédagogique adapté.

Le dossier doit démontrer que le candidat a une vision globale des contenus et fait preuve de qualités réflexives sur sa pratique pédagogique. Il doit notamment prendre en compte les spécificités du public concerné et les contraintes liées à sa réalisation pédagogique.

Il importe enfin que le candidat justifie, de façon précise, chacun de ses choix pédagogiques et fasse preuve de réelles qualités d'argumentation dans son exposé.

Appréciations du jury

Les dossiers présentés correspondent majoritairement aux exigences de l'épreuve. Cependant, certains candidats dont l'écrit laissait supposer d'importantes potentialités pour l'obtention du concours, n'ont pas été retenus du fait d'une mauvaise prise en compte des consignes. Des candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence d'élèves, ou qui ont exercé dans des établissements ne relevant pas de la voie technologique, ont notamment traité de thèmes sans liens avec la filière.

Les écrits témoignent d'une grande diversité dans la maîtrise des connaissances ainsi que dans la vision des programmes et de leurs transversalités.

Certains candidats ne s'attachent qu'à l'exploitation de leur thème dans la matière dont ils ont la charge sans envisager les collaborations (amont et aval) avec d'autres collègues de la discipline ou les prolongements possibles. Le vocabulaire est parfois approximatif et manque d'ancrage dans la discipline concernée. Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des notions et concepts du champ disciplinaire par l'utilisation d'un vocabulaire scientifique approprié.

Les bons candidats se distinguent par la qualité de leur analyse, leur capacité de distanciation et de réflexivité sur leurs pratiques pédagogiques.

Quelques dossiers n'ont pas été valorisés du fait d'une présentation trop descriptive et non analytique des réalisations pédagogiques. Dans certains cas, le candidat se contente de présenter une fiche pédagogique sans justifier ses choix, sans faire preuve de réflexivité et sans indiquer les prolongements possibles de son travail.

Les meilleurs dossiers fondent l'exploitation pédagogique sur une solide contextualisation démontrant une réappropriation des acquis professionnels dans la pratique pédagogique.

Conseils du jury

La diversité des points d'entrées (exploitation d'une visite d'entreprise, d'une vidéo, travail sur l'étude et projet, intégration des TICE...) dans les réalisations proposées, participe à la richesse des dossiers. La contextualisation des situations pédagogiques proposées aux élèves est impérative et démontre la capacité de l'enseignant à les rendre acteurs de leurs apprentissages.

Il est préférable pour les candidats qui n'ont pas exercé leurs fonctions en présence des élèves ou qui ont exercé dans un autre niveau d'enseignement que le second degré, de prévoir une réalisation pédagogique issue de leur parcours professionnel, transposée à des élèves de la voie technologique tertiaire. Dans tous les cas, le candidat devra s'appuyer sur son vécu professionnel et démontrer en quoi ses acquis de l'expérience sont des atouts pour la fonction à laquelle il postule.

Le candidat doit utiliser un vocabulaire adapté, clair et précis, démontrant sa maîtrise des connaissances scientifiques et techniques ainsi que celle des programmes.

Il doit par ailleurs justifier chacun de ses choix pédagogiques en plaçant l'élève au cœur de sa réflexion : animation de la séquence, place des TICE, situations d'évaluations... Le

candidat pourra illustrer son exposé et justifier de l'atteinte de ses objectifs à travers des productions d'élèves, des situations d'évaluation qui seront annexées.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Les candidats présentant les meilleurs dossiers ont :

- respecté le formalisme imposé ;
- présenté un propos structuré, clair et cohérent ;
- proposé une activité contextualisée qui témoigne d'une bonne maîtrise des enjeux de la séquence en termes d'objectifs à atteindre mais également de méthodologies à adopter ;
- démontré un bon niveau d'expertise scientifique dans le champ de la discipline ;
- su trouver des points d'entrées originaux permettant d'introduire créativité et dynamisme dans leur séquence ;
- fait preuve de recul et d'analyse tout au long de leur démarche pédagogique, en plaçant l'élève au cœur de leur réflexion et en proposant des supports concrets permettant d'évaluer le degré de conceptualisation atteint ;
- envisagé leurs travaux en prenant en compte les transversalités intra et inter disciplinaires ;
- présenté des travaux et des productions d'élèves pour étayer leur propos ;
- adopté une progression cohérente par rapport au public dont ils avaient la charge ;
- introduit les TICE de manière efficiente.

Épreuve orale d'admission

Exploitation pédagogique d'un thème

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE

Exploitation pédagogique d'un thème dans l'option choisie.

Durée de la préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : 70 minutes maximum (dont quarante minutes maximum pour l'exposé et trente minutes maximum pour l'entretien) ; coefficient 2.

Le thème porte sur l'économie et/ou le management et/ou le droit et/ou les sciences de gestion et les techniques correspondant à l'option choisie.

L'épreuve comprend un exposé et un entretien avec le jury. Elle vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Le thème proposé au candidat se réfère aux programmes des enseignements de lycée. Des documents peuvent être mis à la disposition du candidat.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de RAEP qui reste à cet effet à la disposition du jury.

OBSERVATIONS DU JURY

Le jury constate que tous les candidats admissibles, sauf un, se sont présentés à l'épreuve d'admission.

Conseils généraux

Le jury attend des candidats une présentation et un comportement (verbal et non verbal) qui soient en cohérence avec la posture qu'un enseignant doit adopter dans le cadre de ses fonctions.

Pour bien se préparer, il est essentiel pour le candidat de connaître la filière STG, devenue STMG, ses objectifs ainsi que son évolution, et de s'être approprié les éléments qui caractérisent cette épreuve d'admission.

Enfin, le candidat doit également maîtriser le rôle et les missions du professeur au sein du système éducatif, de sa classe et de son établissement.

1- La phase de préparation de l'épreuve

La durée de préparation de l'épreuve est de 3 heures.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'amener toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Le jury conseille au candidat de se munir des programmes en vigueur et de choisir judicieusement toute autre documentation afin de consacrer l'essentiel de son temps de préparation à une réflexion personnelle sur le sujet proposé.

2- L'exposé

L'exposé dure 40 minutes maximum. Il importe que le candidat utilise tout le temps imparti et qu'il le gère de manière rigoureuse.

Si la majorité des candidats ont réalisé une prestation satisfaisante, certaines prestations conduisent le jury à émettre les constatations suivantes :

- l'exposé des candidats qui n'exploitent pas le temps imparti (certains exposé ont duré moins de 25 minutes) ne leur permet pas de traiter le sujet de manière satisfaisante;
- la moitié seulement des candidats présents utilisent les outils informatiques à leur disposition ; or les candidat doivent avoir acquis les « compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des techniques de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle » ; il leur appartient donc de les mettre en œuvre lors de leur prestation ;
- certains candidats présentent des fiches pédagogiques préétablies, stéréotypées qui limitent leur réflexion et la diversité des méthodologies dont ils peuvent s'emparer.

Les conseils du jury

Le candidat doit maîtriser l'ensemble des connaissances dans sa discipline. L'utilisation d'un vocabulaire scientifique, pédagogique et didactique est indispensable pour étayer ses propos. Le vocabulaire spécifique relevant des sciences de l'éducation ne doit être utilisé qu'à bon escient, c'est-à-dire si le candidat en maîtrise le sens.

Les supports réalisés doivent être variés et de qualité. Les sujets étant originaux, les candidats ne doivent pas perdre de temps à rechercher parmi leurs travaux antérieurs, des fiches à réemployer telles quelles. Cette démarche les prive d'une réflexion indispensable pour s'approprier le sujet et mener à bien sa réalisation. Ces derniers doivent démontrer, à travers leur valeur ajoutée personnelle, leur créativité et leur capacité à transmettre. Des supports d'animation de cours, en corrélation avec la séquence proposée, peuvent être présentés.

Le candidat doit faire preuve d'une réelle prise de recul par rapport à la situation présentée. On attend de lui qu'il intègre dans sa réflexion les travaux situés en amont et en aval de sa séance et explicite la réflexion qui a guidé ses choix.

Il doit notamment prendre en compte la transversalité entre disciplines et niveaux, envisager le travail en équipe et les co animations possibles.

Il convient par ailleurs qu'il apporte des précisions sur la réactivation des notions acquises par les élèves (« pré-requis »).

Les documents présentés doivent permettre au jury une lecture aisée. Au cours de l'exposé, le candidat doit montrer notamment comment il envisage la phase d'apprentissage des concepts et comment il conduit les élèves à l'élaboration d'un écrit.

Le jury attend du candidat qu'il démontre sa capacité à animer une séance.

3- L'entretien

➤ *L'échange sur l'exposé du candidat*

L'entretien permet notamment d'apprécier les qualités réflexives et d'argumentation du candidat.

Les meilleures prestations sont celles des candidats qui ont su se projeter réellement dans la classe et intégrer des variables telles que l'hétérogénéité des élèves, le rôle de l'équipe pédagogique, la nécessaire transversalité entre les disciplines, notamment d'économie et gestion, l'utilisation des TIC...

Les conseils du jury

Les candidats doivent savoir rebondir pendant l'entretien, faisant ainsi la preuve de leur degré de réflexion, de leur adaptabilité et de leur capacité à dialoguer. Ils doivent se montrer capables, non seulement d'accepter des remarques émises par le jury, mais aussi de faire une analyse critique de l'exploitation pédagogique qu'ils ont réalisée.

Le jury attend d'un candidat qu'il argumente ses choix et qu'il soit capable d'envisager des prolongements à la séance présentée. Le candidat doit être en mesure de discuter des conséquences de la mise en œuvre effective de sa proposition (ses conditions matérielles et organisationnelles...).

L'écoute et la réactivité sont évaluées lors de l'entretien en tant que capacités indispensables à la fonction à laquelle le candidat postule. De la même manière, le jury s'attache à apprécier les connaissances qu'a le candidat sur les dix compétences professionnelles décrites par le BO du 12 mai 2012 et à évaluer le candidat au regard de ces compétences.

➤ *Échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle*

Au cours de l'entretien, 10 minutes peuvent être consacrées à un échange sur le dossier de RAEP. Cet échange permet au candidat d'apporter un éclairage aux interrogations que le jury a rencontrées lors de l'analyse du dossier.

Les membres du jury se sont interrogés sur la prestation de candidats qui n'ont pas été en mesure d'explicitier certains des éléments présentés dans le dossier.

EXEMPLE DE SUJET

SESSION 2012

CAPET- CAER

CONCOURS INTERNE

Section : ECONOMIE ET GESTION

Option : Communication, organisation et gestion des ressources humaines

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE D'UN THÈME

- Durée de la préparation : 3 heures – Coefficient 2
- Durée de l'épreuve : 1 heure 10 maximum dont exposé : 40 minutes maximum
- Entretien : 30 minutes maximum

Lors de l'entretien, 10 mn maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de RAEP.

L'épreuve vise à apprécier :

- l'aptitude du candidat à communiquer oralement ;
- sa capacité à définir des objectifs de formation, à structurer un cours, à organiser une séquence d'activités, à mettre en place des pratiques d'évaluation adaptées ;
- sa connaissance des secteurs d'activité et des métiers, des évolutions technologiques et organisationnelles en relation avec l'option choisie ;
- sa connaissance des programmes de la discipline et son aptitude à adapter son enseignement à leur finalité.

Pendant la mise en loge et sous sa responsabilité, le candidat est libre d'utiliser toute documentation utile (éventuellement numérique).

Il accède à un poste informatique ou il peut utiliser son ordinateur personnel sans accès internet et sans possibilité d'impression.

Chaque salle d'interrogation est équipée d'un vidéo projecteur et d'un tableau.

Contexte

Vous êtes professeur en terminale Sciences et technologie de la gestion option communication et gestion des ressources humaines. Vous avez en charge l'enseignement de spécialité dans une classe de 35 élèves.

En accord avec vos collègues qui enseignent l'économie, le droit et le management des organisations dans cette classe, vous conduisez un projet en transversalité sur le thème de la rémunération. Vous envisagez d'organiser une table ronde sur ce thème avec différents partenaires locaux : un chef d'entreprise, un directeur des ressources humaines, le directeur du pôle emploi local, un inspecteur du travail.

Questions

1. A propos de l'exploitation pédagogique de la table ronde, un de vos collègues propose de commencer la séquence sur la rémunération par la table ronde. Un autre pense au contraire que cette dernière doit se dérouler à la fin. Ces deux prises de position impliquent des démarches pédagogiques différentes.
 - a. Présentez votre point de vue sur les deux démarches proposées ;
 - b. Mettez concrètement en œuvre votre point de vue en proposant une séance dont vous préciserez les composantes (durée, objectifs pédagogiques et contenus notionnels...)
 - c. Indiquez quelle évaluation vous prévoyez.
2. Expliquez l'intérêt des transversalités que vous allez établir avec le droit, l'économie et le management des organisations.
3. Identifiez les différentes contraintes (organisationnelles, financières, humaines) auxquelles vous allez être confronté(e) pour la mise en place de cette table ronde.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

Le sujet a été bien traité quand les candidats ont été capables :

Question 1 a

- De construire un exposé développant des arguments qui positivent les deux démarches. Lorsqu'une seule des positions était retenue, le candidat devait justifier son choix par une argumentation pertinente.
- D'argumenter sur les intérêts de la pédagogie retenue : entrée à dominante inductive ou à dominante déductive.
- D'aborder la démarche en incluant leur point de vue mais en se plaçant également du point de vue de l'élève.

Question 1 b

- De définir et de s'appropriier les objectifs de formation en phase avec le programme de terminale CGRH (la rémunération 3.2)
 - Les enjeux économiques et sociaux de la rémunération (en fonction des types d'organisations).
 - Les critères et composantes de la rémunération (protection des salariés, droit du travail, rémunération individuelle et collective : individualisation, primes, intéressement, participation)
 - Les sources de conflits possibles (stratégies d'externalisation, conflits du travail).
- De relever les prérequis et de construire une progression pédagogique cohérente :
 - Classe de première communication : le comportement des individus.
 - Classe de terminale CGRH : phénomènes d'influence au sein des groupes, les conflits dans les groupes ; les spécificités des RH dans les organisations (cadre juridique, partenaires sociaux).
- De structurer un cours et d'organiser une séquence d'activité.
 - En fonction de ses objectifs pédagogiques.
- De mettre en œuvre cette séance
- De présenter des supports élèves permettant de faire conceptualiser et partager les notions qui doivent être équivalentes pour tous

Question 1 c

- De vérifier que les objectifs du programme, fixés en début de séance, ont été atteints en proposant toute évaluation pertinente: sommative, formative, transversale ou non, en expliquant les modalités retenues et en justifiant ses choix.

Question 2

- De faire des liens avec les programmes
 - D'économie : 2.4 et 3.1 Intervention de l'Etat
 - De management : 8.1 Les stratégies d'externalisation (sous-traitance, délocalisation) et 5.3 La rémunération et la motivation
 - De droit : 3.1 Le lien de subordination et 3.2 La protection des salariés + 3.3 Les conflits du travail.

Question 3

- De montrer au jury :
 - sa capacité à se poser les bonnes questions pour l'organisation de cette activité
 - sa connaissance des différentes contraintes en liens avec les rôles et les missions du professeur, le fonctionnement d'un établissement, les partenaires internes et externes de l'établissement...